

Présentation de la "Maison éclatée" permettant la réalisation d'ouvrages du champ professionnel "HABITAT"

Objectifs généraux :

Les élèves scolarisés en classe de 4^{ème} et de 3^{ème} relevant de l'EGPA¹ doivent découvrir un corpus de métiers, notamment ceux du secteur du bâtiment et travaux publics correspondant au champ professionnel "Habitat".

Pour cela, il est nécessaire de faire appel à une suite de travaux réalisés par ces mêmes jeunes qui dans le milieu professionnel sont effectués par divers corps d'état. Parmi les plus fréquemment rencontrés, on trouvera :

- le maçon, le carreleur, le plaquiste, le peintre, le menuisier, l'électricien, l'installateur sanitaire...

Il s'agit donc de pouvoir créer un zonage de plusieurs espaces, représentant une maison. Cette « maison éclatée » nécessite des espaces et des supports d'activités permettant la réalisation des trois domaines du champ professionnel "Habitat" :

- la construction tournée plus vers la réalisation intérieure et extérieure à l'habitat
- l'aménagement, l'agencement et la finition de l'habitat,
- les équipements techniques de l'habitat.

Principe :

Les diverses zones (5 zones minimum) ont un double intérêt, car une même zone accueillera :

- « la démo du prof » qui sera un espace terminé que les classes de 4^{ème} utiliseront comme découverte du corps de métier.
- « L'espace de travail élève » qui sera destiné à être assemblé/monté/démonté par les élèves sur les plateaux techniques intérieurs des établissements de formation.

L'ensemble ainsi produit doit permettre d'appréhender et d'acquérir les premières connaissances liées à des activités ou des réalisations de divers ouvrages du BTP (approche, analyse et découverte des processus et des métiers de la construction).

Objectifs pédagogiques :

- étudier les principales fonctions d'une construction (ouvrage),
- identifier les différents composants et matériaux (partie d'ouvrage),
- décoder les plans et les schémas d'une construction, d'une installation...
- décoder et suivre des consignes (simples) de pose, de montage, d'assemblage...
- valider une solution technologique (expérimentation, mode de pose...),
- identifier, mettre en œuvre le matériel,
- respecter les consignes et les règles collectives et individuelles de sécurité,
- inscrire son action au sein d'une opération de construction (respect de la qualité et de l'environnement, tri des déchets),
- procéder à des opérations de maintenance et d'amélioration.

¹ Enseignement Général et Professionnel Adapté